

portant validation du devis pour l'éclairage LED du terrain de Tennis couvert Europe à la Société EGP ELEC.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu le devis N°EGP.26.01.015 de la Société EGP ELEC concernant l'éclairage LED du terrain de Tennis couvert Europe.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

**DECIDE :**

De valider la proposition de la Société EGP ELEC concernant l'éclairage LED du terrain de Tennis couvert Europe d'un montant de 9 500.00 € HT.

A Bernay, le 26 janvier 2026

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 06/02/2026,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

